

Les associations de droit local

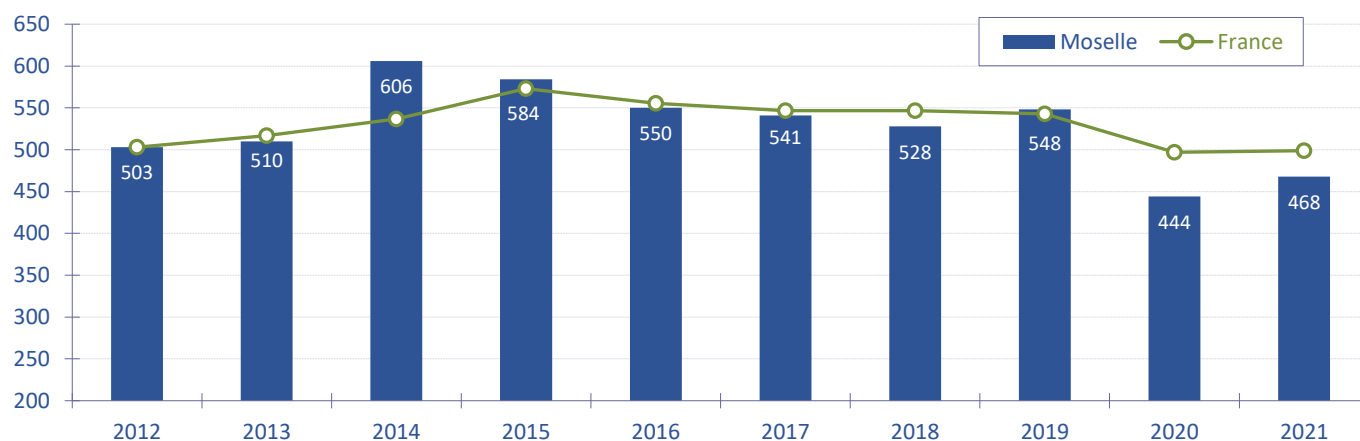
Les associations qui ont leur siège social dans l'un des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ne relèvent pas de la loi de 1901 mais de celle de 1908, reprise dans le code civil local issu de la loi allemande.

On distingue **3 types d'associations** :

- **Les associations de fait** : des regroupements formels sans reconnaissance officielle.
- **Les associations non inscrites, prévues par le code civil local et dont la capacité juridique est restreinte** : elles ne peuvent pas recevoir de subventions, de dons, de legs, elles ne peuvent pas employer de salariés...
- **Les associations inscrites** : elles possèdent une capacité juridique plus étendue que les associations reconnues d'utilité publique de la loi 1901 : elles peuvent agir en justice, acquérir des biens mobiliers et immobiliers, vendre des produits et des services, recevoir des dons et des legs... Le nombre de membres fondateurs doit être au minimum de sept pour créer une association de ce type. Les analyses qui suivent portent sur ces associations.

Les créations d'associations dans le département

L'évolution annuelle est établie de début juillet à fin juin de l'année suivante. Elle commence donc par un trimestre marqué par une faible intensité de créations (juillet, août et septembre) et se poursuit par trois trimestres (octobre à juin) riches en nouvelles associations, correspondant au rythme de l'activité de la plupart des associations.



Source : Tribunaux d'instance de Metz, Saint-Avold, Sarrebourg, Sarreguemines et Thionville. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2012.

Le rythme des créations d'associations du département, observé depuis l'année repère 2012, est proche des tendances nationales, mais une année 2014 qui se démarque avec plus de 600 associations nouvelles. Sur la période plus récente, le repli engendré par la survenue inattendue de la crise et le premier confinement, au 1^{er} semestre 2020, est plus prononcé en Moselle, et il est suivi d'une reprise un peu plus affirmée.

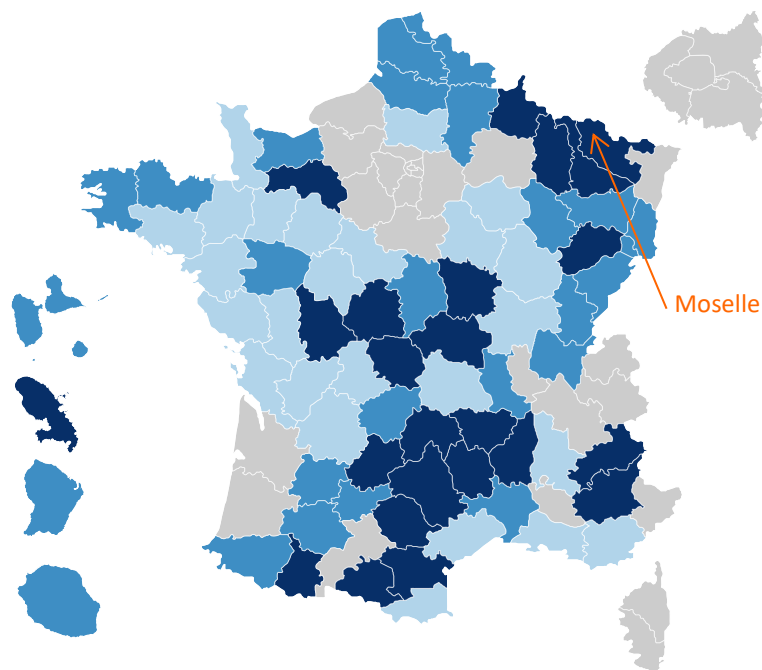
Combien d'associations et de bénévoles dans le département ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Différentes sources complémentaires dont le Répertoire National des Associations, permettent d'estimer **le nombre d'associations actives** dans le département **entre 13 000 et 15 000**. Elles portent des projets et mènent des actions dans de multiples domaines. Dans le secteur sportif, secteur assez bien identifié et suivi chaque année par l'Institut de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, on compte **2 465** clubs appartenant à des fédérations agréées ayant délivré **187 640** licences, en 2021.

La question est plus délicate encore concernant **le nombre de bénévoles**. Elle suppose une définition précise et une enquête nationale régulière auprès de la population en âge de s'engager. Tel est l'objet tous les trois ans, depuis 2010, de l'enquête IFOP – France Bénévolat – R&S. La dernière, réalisée en janvier 2022, reste marquée par les mesures sanitaires qui ont contraint de nombreux bénévoles à suspendre leur activité. La situation a évolué depuis et l'estimation doit être prudente. Elle peut se situer **entre 175 000 et 205 000** pour le département.

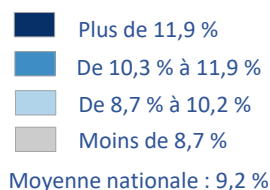
L'emploi associatif : un enjeu social et économique fort

Encadrées et soutenues par des bénévoles, **29 635** personnes sont salariées dans une association du département. Sur les **1 570** associations employeuses, **641**, soit **41 %** pour 49 % en moyenne nationale, ont moins de 3 salariés. À leurs côtés, **158** associations comptent plus de cinquante salariés.



Quelle que soit leur taille, ces associations animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux, et ils ne se délocalisent pas.

Ils représentent aujourd'hui **12 %** des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département (Moyenne France entière : 9,2 %).



Sources : URSSAF et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

Une diversité d'activités

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	5,6	11,6
Sport	1,6	4,6
Santé	15,1	7,5
Social	60,1	50,0
Loisirs	0,8	1,2
Culture	1,2	2,3
Autres activités ⁽¹⁾	9,9	12,5
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	5,7	10,2
Total	100,0	100,0

Parmi ces **29 635** salariés travaillant dans les associations du département, on en compte proportionnellement davantage dans le secteur sanitaire et social qu'au plan national, et moins dans les autres domaines.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z.

Sources : URSSAF et MSA. Données 2021.

Zoom sur le secteur social

Six emplois associatifs sur dix relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles.

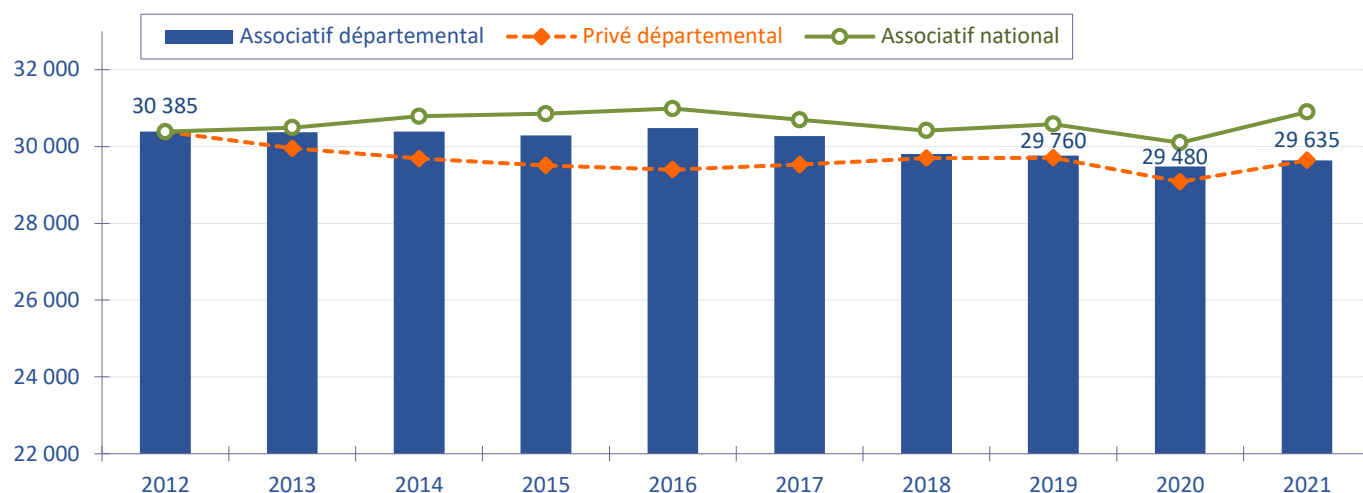
L'hébergement médicalisé, l'aide par le travail et l'accueil de jeunes enfants sont plus développés en Moselle, par rapport aux repères nationaux.

(1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Hébergement médicalisé	17,2	9,8
Hébergement social	9,9	10,0
Aide à domicile	6,8	8,4
Accueil de personnes âgées	0,2	0,7
Aide par le travail	10,0	7,4
Accueil de jeunes enfants	4,3	2,5
Accueil d'enfants handicapés	1,5	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	1,1	0,8
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	9,2	9,1
Ensemble du secteur social	60,1	50,0

Le département dans son contexte

Les effectifs associatifs du département sont rapprochés de l'effectif associatif national, d'une part, et de l'effectif de l'ensemble privé du département, d'autre part. Les évolutions respectives sont présentées dans ce graphique.



Sources : URSSAF et MSA. Les deux courbes sont reconstituées en tendance à partir de 2012 pour être comparées à l'histogramme du département.

L'emploi associatif de Moselle a peu évolué jusqu'en 2016 dans un contexte national plutôt favorable et assez tendu pour l'ensemble du secteur privé départemental. Les tendances se rejoignent sous les effets de la crise sanitaire en 2020 puis de la reprise dès 2021, mais elles sont moins marquées dans les associations du département.

Guid'Asso, réseau national d'appui à la vie locale

Guid'Asso est le fruit d'un travail de co-construction depuis 2017 entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, avec l'intégration dès 2020 des co-animations départementales volontaires. En 2022, une instruction ministérielle acte la mise en œuvre de Guid'Asso à l'échelle nationale.

Guid'Asso, c'est une marque portée par un réseau d'acteurs qui a 4 missions complémentaires pour appuyer les associations :



Guid'Asso, c'est un réseau co-animé entre État & acteurs associatifs, inscrit dans une démarche qui se développe en lien étroit avec des partenaires au niveau local, selon les dynamiques territoriales.

Retrouvez l'ensemble des acteurs Guid'Asso de votre territoire sur www.associations.gouv.fr/guid-asso.html.

www.associations.gouv.fr

Des informations pratiques : les démarches, des exemples et des modèles de statuts, de règlements intérieurs, un accès aux formalités en ligne, les points ressources près de chez vous...

Des sources documentaires : informations juridiques et fiscales, guides pratiques, données et publications sur la vie associative, bibliographie...

www.recherches-solidarites.org

Des publications au plan national et régional, avec des sources et une méthodologie identiques autorisant les rapprochements avec celles des départements.

Des enquêtes régulières auprès des acteurs associatifs, notamment celles réalisées aux temps forts de la crise, pour adapter les mesures de soutien proposés par les pouvoirs publics.